

FORMULE CFS-12(F)

COUR DU BANC DU ROI  
(DIVISION DE LA FAMILLE)                      OU                      COUR PROVINCIALE  
(DIVISION DE LA FAMILLE)  
CENTRE DE \_\_\_\_\_                      DE \_\_\_\_\_

DANS L'AFFAIRE DE : la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* — paragraphe 15(3.6)

ET DANS L'AFFAIRE DE :  
(nom[s] et date[s] de naissance de l'enfant [des enfants])

ENTRE :

\_\_\_\_\_  
(nom de l'office)                      requérant,  
  
- et -  
  
\_\_\_\_\_  
(parent[s] ou tuteur[s])                      intimé(e)(s).

AVIS DE MOTION AUX FINS DE MODIFICATION

Le (La) (indiquer l'auteur de la motion) présentera une motion auprès du juge qui présidera l'audience, le (jour) (date), à (heure), ou dès que possible par la suite, à (au) (adresse du palais de justice).

LA MOTION A POUR OBJET l'obtention de la mesure de redressement mentionnée à la page suivante.

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion :

(dresser la liste des affidavits ou des autres preuves documentaires à l'appui de la motion)

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UNE PREUVE PAR AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA MOTION, vous-même(s) ou votre avocat (vos avocats) devez faire signifier une copie de la preuve à l'avocat de l'auteur de la motion ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, à l'auteur de la motion lui-même, et déposer la copie le plus tôt possible au greffe du lieu où la motion doit être entendue, mais au plus tard à 14 heures, au moins quatre jours avant l'audience.

SI VOUS NE COMPARAISSEZ PAS à l'audience, une ordonnance pourra être rendue en votre absence sans que vous receviez un autre avis.

(Date)

(Nom, adresse et numéro de téléphone  
de l'auteur de la motion ou de son avocat)

FORMULE CFS-12(F)

DESTINATAIRES : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(nom et adresse de l'avocat [des avocats] de  
la [des] partie[s] intimée[s] ou de la [des]  
partie[s] intimée[s])

1. L'auteur de la motion demande que soit rendue une ordonnance modifiant l'ordonnance alimentaire accordée par

\_\_\_\_\_, du (de la) \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_,  
(juge) (tribunal) (province)

laquelle ordonnance a été rendue le \_\_\_\_\_.

2. Autre (préciser) :

Précisions relatives à la (aux) mesure(s) de redressement demandée(s) :

(Nom, adresse et numéro de téléphone  
de l'auteur de la motion ou de son avocat)